

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2023-235

PUBLIÉ LE 20 NOVEMBRE 2023

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / SIDPC

86-2023-11-15-00004 - Arrêté n°2023-SIDPC-069 portant déclassement temporaire de la zone « côté piste » en zone « côté ville » sur l'aérodrome de Poitiers - Biard, pour l'organisation de l'exercice NOVI AEROTEX du 21 novembre 2023 (4 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2023-11-15-00004

Arrêté n°2023-SIDPC-069 portant déclassement temporaire de la zone « côté piste » en zone « côté ville » sur l'aérodrome de Poitiers - Biard, pour l'organisation de l'exercice NOVI AEROTEX du 21 novembre 2023



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet du préfet
Service des sécurités**

Arrêté n°2023-SIDPC-069

portant déclassement temporaire de la zone « côté piste » en zone « côté ville » sur l'aérodrome de Poitiers - Biard, pour l'organisation de l'exercice NOVI AEROTEX du 21 novembre 2023

Le préfet de la Vienne

Vu le code des transports et notamment l'article L.6332-2 ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment l'article R.213-1 et suivants ;

Vu le décret du 15 février 2022 du président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté n°2023-SG-DCPPAT-020 en date du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Alice MALLICK, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-SIDPC-102 du 13 janvier 2017 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Poitiers-Biard ;

Vu l'ordre départemental d'exercice « NOVI AEROTEX 2023 » en date du 9 novembre 2023 ;

Vu la demande de déclassement temporaire en date du 14 novembre 2023, formulée par l'exploitant de l'aérodrome de Poitiers – Biard par courrier électronique ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du préfet de la Vienne ;

ARRÊTE :

Article 1 : Contexte

Dans le cadre de l'organisation de l'exercice NOVI AEROTEX 2023 et afin de réaliser la simulation de la réponse à une situation d'attentat sur l'aérodrome de Poitiers-Biard, un déclassement complet de l'emprise aéroportuaire en Zone Côté Ville (ZCV) aura lieu le mardi 21 novembre 2023 de 9h30 à 16h15 (heures locales). Cette emprise est représentée en rouge, sur la vue satellite jointe en annexe 1 du présent arrêté.

Durant la période concernée, l'aéroport sera fermé par NOTAM à toute activité aéronautique.

Article 2 : Conditions d'accès au site

Un agent de sûreté aéroportuaire contrôlera l'entrée des participants à chaque point d'accès de la zone déclassée, ainsi que leur sortie de cette zone.

Les points d'accès identifiés sont :

- Le portail frangible « EST » ;
- Le portail n°4 « SECOURS » ;
- Le portillon n° 3A « PORTILLON AEROCLUBS » ;
- Le portail n°2 « PARIF ».

Le plan des points d'accès figure en annexe 2.

Article 3 : Retour en exploitation normale

Dès que le dernier participant à l'exercice aura quitté la zone déclassée, le Service Sûreté et le SSLIA réaliseront des patrouilles à contre-sens le long des clôtures de l'emprise (limites extérieures), afin de s'assurer qu'aucune personne ne se trouve sans autorisation dans la zone en déclassement. Durant ces patrouilles, les services s'assureront également de la fermeture et du verrouillage effectif des portails, dont le portail frangible.

Le service sûreté réalisera également une inspection visuelle approfondie du Poste d'Inspection Filtrage des Passagers et des Bagages de Cabine (IFPBC), des salles d'embarquement et autres locaux à usage exclusif en PCZSAR. Il fera figurer cette inspection sur la main courante du poste.

A l'issue de ces inspections, et avant retour à la situation d'exploitation normale, une inspection de la piste et des bandes de piste sera faite par le SSLIA en compagnie d'un agent de sûreté, afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'aucun article prohibé ou personne non autorisée ne s'y trouve dissimulé.

Article 4 : La directrice de cabinet du préfet de la Vienne, le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Poitiers, la directrice de la sécurité de l'aviation civile sud-ouest et l'exploitant de l'aérodrome de Poitiers-Biard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 15 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet absente,
le secrétaire général



Etienne BRUN-ROVET

ANNEXE 1

Aérodrome de Poitiers - Biard : emprise aéroportuaire



ANNEXE 2
Aérodrome de Poitiers - Biard : points d'accès



PLAN D'ACCÈS AUX PISTES

